



**Centre de Gestion  
de la Fonction  
Publique Territoriale**  
HÉRAULT

Extrait du registre des délibérations  
du Centre de gestion de la fonction  
publique territoriale de l'Hérault

2025-D-020

Convoqué le 12 juin 2025, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni au théâtre Jérôme Savary à Villeneuve-lès-Maguelone, le 20 juin 2025 à 8h30.

Présents : Philippe VIDAL, Philippe DOUTREMEPUICH, Séverine SAUR, Frantz DENAT, René VERDEIL, Marc ROUVIER, Marie-Pierre PONS, Yves ROBIN, William ARS, Régine ILLAIRE, Jean-Claude CROS, Jean ARCAS.

Absents ayant voté par procuration en application du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : Eliette CHARPENTIER, Emilie CABELLO, Gaëlle LEVEQUE, Michel FRATISSIER, André ARROUCHE, Jean BLANQUEFORT, Béatrice FERNANDO, Myriam GAIRAUD, Mathieu PIERRE, Claudine VASSAS-MEJRI.

**Objet: Affectation définitive du résultat du budget principal de l'exercice 2024.**

**Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),**

**VU** l'article 27 alinéa 2 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

**VU** la délibération 2025-D-004 du 17 mars 2025 ;

**CONSIDERANT**

Par la délibération n°2025-D-004 du 17 mars 2025, le Conseil d'administration du CDG34 a adopté le budget principal de l'exercice 2025 sans reprise anticipée des résultats.

Les résultats concordants du compte de gestion et du compte administratif 2024 du budget principal font ressortir les résultats suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 (A)	1 098 439, 87 €
Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2023 (B)	3 438 039,21 €
<b>Résultat de fonctionnement à affecter (C=A+B)</b>	<b>4 536 479,08 €</b>

PREFECTURE DE L'HÉRAULT  
01 JUIL. 2025  
DRCL - PLATEFORME

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement de l'exercice 2024 (A)	306 950,30 €
Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2023 (B)	- 19 215,88 €
<b>Résultat d'investissement à affecter (C=A+B)</b>	<b>287 734,42 €</b>

Après en avoir délibéré,

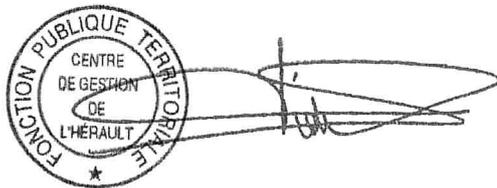
**APPROUVENT**, à l'unanimité, l'affectation des résultats définitifs comme suit au budget principal 2025 :

- € 4 538 479,08 € à inscrire sur le compte relatif à l'excédent de fonctionnement reporté (R002) ;
- € 287 734,42 € à inscrire sur le compte relatif à l'excédent d'investissement reporté (R001).

Fait à Montpellier,

Le 27/06/2025

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 27/06/2025 et de sa publication le 27/06/2025.